



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 octobre 2023

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Le vingt-quatre octobre deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SATILLIEU, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle l'Ayclipse, sous la présidence de Madame Marie VERCASSON, Maire.

Date de la convocation : 18 octobre 2023

Présents : Mme Marie VERCASSON

MM Thibaud BENIMELLI – Rémi DEYGAS - Maurice DUMONT – Vincent DUVERT – Samuel GRANGE - Joël MAGNOLON - Denis REYNAUD

Mmes Véronique BAYLE - Angélique BLANC – Marie-Christine DESMARTIN – Pascale GRIFFE – Renée JULLIA - Sandrine MIRANDA - Christèle OLAGNON – Nadine PARIS

Absents excusés :

M. Bernard DETERNE (pouvoir à Mme Marie VERCASSON)

M. Cyprien MONTEYREMARD (pouvoir à M. Samuel GRANGE)

Secrétaire de séance : M. Vincent DUVERT

• **N° 2023/106 : Bulletin municipal 2023**

Madame le Maire propose au Conseil d'éditer un bulletin municipal pour cette année 2023.

Le Conseil se chargera de la rédaction des articles et l'agence TO BECOME pourrait assurer sa mise en page et l'impression de 950 exemplaires pour un coût de 6.637,40 € TTC.

Après délibération le Conseil approuve, à l'unanimité, cette dépense qui sera imputée au budget général de la commune, section de fonctionnement, compte 6237.

• **N° 2023/107 : Aménagement et entretien de la salle l'Ayclipse – Mise en place d'une sonde d'ambiance pour la grande salle**

Madame le Maire suggère au Conseil d'équiper la grande salle de l'Ayclipse d'un boîtier de commande qui permettra de régler plus aisément la température ambiante délivrée par le système de chauffage du bâtiment.

La société SAUTER peut effectuer ces travaux pour 5.471,64 € TTC

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil confie à la société SAUTER l'installation d'une sonde d'ambiance dans la grande salle de l'Ayclipse pour 5.471,64 € TTC. La dépense correspondante sera imputée au budget général de la collectivité, section investissement, compte 2188.

- **N° 2023/108 : Aménagement et entretien de la salle l'Ayclipse – Contrat de service et d'assistance des équipements SAUTER**

Madame le Maire présente au Conseil une convention de service pour la vérification et le suivi préventif des dispositifs de marque SAUTER qui équipent la salle Ayclipse.

Cette convention prévoit deux visites annuelles de contrôle du matériel et une assistance téléphonique. Ces prestations seraient facturées chaque année à hauteur de 3.139,34 € TTC. La convention sera conclue pour une durée de cinq ans, renouvelable à l'issue par tacite reconduction pour un an.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil approuve ce contrat et la dépense correspondante sera imputée au budget général de la collectivité, section de fonctionnement, compte 6156.

- **N° 2023/109 : Aménagement et entretien de la salle l'Ayclipse – Achat d'un barillet supplémentaire pour un local**

Madame le Maire explique au Conseil qu'il conviendrait de doter le local ordures ménagères de la salle Ayclipse d'un nouveau barillet afin d'en réserver l'accès aux seuls services municipaux et élus.

Elle présente un devis de l'entreprise BRICARD qui peut fournir cet équipement pour 421,78 € TTC.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil approuve cette dépense qui sera imputée au budget général de la commune, section investissement, compte 2188.

- **N° 2023/110 : Restauration du portail de l'église et de la croix d'indulgence**

Madame le Maire propose au Conseil d'effectuer le décapage de la porte monumentale et de croix d'indulgence de l'église.

L'entreprise AÉRO GOMMAGE ÉCO peut effectuer cette prestation pour un coût TTC de 1.767,36€ TTC.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil approuve cette dépense qui sera imputée au budget général de la commune, section fonctionnement, compte 61558.

- **N° 2023/111 : Rénovation des WC de la montée de l'église**

Madame le Maire expose au Conseil la nécessité de rénover les WC de la montée de l'église. Elle propose d'y installer un système automatique tel que ceux de la place de la Faurie.

L'entreprise MOBILIER URBAIN BEAUJOLAIS peut réaliser ces travaux pour 23.961,12 € TTC.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil approuve cette dépense qui sera imputée au budget général de la commune, section investissement, compte 21318.

- **N° 2023/112 : Projet de goudronnage du boulodrome – Approbation du projet**

Madame le Maire soumet au Conseil le projet de goudronnage des terrains du boulodrome qui visent à amoindrir les interventions de désherbage ou de remise à niveau des plateformes.

Deux sociétés ont été sollicitées et ont fait leur meilleure offre :

- EIFFAGE pour 58.788,00 € TTC

- BUFFIN TP pour 43.380,00 € TTC

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil confie à la société BUFFIN les travaux de goudronnage du boulodrome pour 43.380,00 € TTC. Cette dépense sera imputée au budget général de la commune, section investissement compte 2151.

• **N° 2023/113 : Projet de goudronnage du boulodrome – Demande de subvention à l'Etat (DETR/DSIL)**

Madame le Maire suggère au Conseil de demander l'aide de l'État sous forme de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux afin d'assurer le financement du projet de goudronnage du boulodrome qui se monte à 36.150,00 € HT.

Le plan de financement s'établit comme suit :

- DETR/DSIL : 10.845,00 € (30%)
- Département : 14.460,00 € (40%)
- Autofinancement : 10.845,00 € (30%)
- Total : 36.150,00 €

Après délibération, le Conseil décide à l'unanimité de solliciter la participation de l'État afin de réaliser ce projet.

• **N° 2023/114 : Projet de goudronnage du boulodrome – Demande de subvention au Département**

Madame le Maire suggère au Conseil de demander l'aide du Conseil Départemental sous forme de subvention, dans le cadre du dispositif Atout Ruralité, afin d'assurer le financement du projet de goudronnage du boulodrome qui se monte à 36.150,00 € HT.

Le plan de financement s'établit comme suit :

- DETR/DSIL : 10.845,00 € (30%)
- Département : 14.460,00 € (40%)
- Autofinancement : 10.845,00 € (30%)
- Total : 36.150,00 €

Après délibération, le Conseil décide à l'unanimité de solliciter la participation du Département afin de réaliser ce projet.

• **N° 2023/115 : Projet de goudronnage du boulodrome – Demande de subvention à la Région**

Madame le Maire suggère au Conseil de demander l'aide à la Région sous forme de subvention afin d'assurer le financement du projet de goudronnage du boulodrome qui se monte à 36.150,00 € HT.

Le plan de financement s'établit comme suit :

- DETR/DSIL : 10.845,00 € (30%)
- Région : 14.460,00 € (40%)
- Autofinancement : 10.845,00 € (30%)
- Total : 36.150,00 €

Après délibération, le Conseil décide à l'unanimité de solliciter la participation de la Région afin de réaliser ce projet.

• **N° 2023/116 : Extension du système de vidéoprotection – Approbation des travaux**

Madame le Maire explique que le système de vidéoprotection qui comporte 17 caméras rend de nombreux services aux forces de l'ordre et qu'il conviendrait de compléter ce dispositif par l'adjonction d'une caméra sur l'espace public des Gauds.

La société VOLFEU peut fournir et installer ce matériel pour 9.828,00 € TTC.

Après délibération, le Conseil approuve cette dépense avec 2 VOIX CONTRE, 1 ABSTENTION et 15 VOIX POUR qui sera imputée au budget général de la commune, section investissement, compte 2188. Il charge Madame le Maire d'obtenir les autorisations nécessaires auprès des autorités compétentes.

• **N° 2023/117 : Extension du système de vidéoprotection – Demande de subvention à l'Etat (DETR/DSIL)**

Madame le Maire suggère au Conseil de demander l'aide de l'État sous forme de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux afin d'assurer le financement du projet d'extension du système de vidéoprotection qui se monte à 8.190,00 € HT.

Le plan de financement s'établit comme suit :

- DETR/DSIL : 2.457,00 € (30%)
- Région : 3.276,00 € (40%)
- Autofinancement : 2.457,00 € (30%)
- Total : 8.190,00 €

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil décide de solliciter la participation de l'État afin de réaliser ce projet.

• **N° 2023/118 : Extension du système de vidéoprotection – Demande de subvention à la Région**

Madame le Maire suggère au Conseil de demander l'aide de la Région sous forme de subvention afin d'assurer le financement du projet d'extension du système de vidéo surveillance qui se monte à 8.190,00 € HT.

Le plan de financement s'établit comme suit :

- DETR/DSIL : 2.457,00 € (30%)
- Région : 3.276,00 € (40%)
- Autofinancement : 2.457,00 € (30%)
- Total : 8.190,00 €

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil décide de solliciter la participation de la Région afin de réaliser ce projet.

• **N° 2023/119 : Reprise d'un mur de soutènement chemin de Mahussier**

Madame le Maire indique au Conseil que le mur de soutènement du chemin de Mahussier s'est fortement détérioré et qu'il menace de s'effondrer sur une propriété privée.

Il conviendrait donc de réaliser rapidement une restauration sur une longueur de 21 mètres.

Plusieurs entreprises peuvent réaliser cette prestation :

- L'entreprise B ATP SERVICES pour un coût TTC de 18.822,00 € ;
- L'entreprise AB Paysages pour un coût TTC de 20.284 €.

Après délibération avec 1 ABSTENTION et 17 VOIX POUR, le Conseil confie à l'entreprise B ATP les travaux de réfection du mur du chemin de Mahussier au prix de 18.822,00 € TTC.

Etant donné que ce mur sert, dans sa partie haute, de soutènement au chemin mais que, dans sa partie basse, il est dissocié dudit chemin, le Conseil décide de ne prendre en charge que la moitié du coût de l'opération. L'autre moitié sera honorée par le propriétaire du terrain qui supporte le mur.

Cette dépense sera imputée au budget général de la commune, section investissement, compte 2151.

• **N° 2023/120 : Vente de terrains de la ZA du Faure**

Madame le Maire rappelle au Conseil que sur la zone artisanale du Faure la commune agit en tant que propriétaire du foncier et la Communauté de Communes du Val d'Ay en tant que titulaire de la compétence développement économique.

Madame le Maire explique qu'elle a été saisie par Charly VINCENDON et Mickaël MARTINET qui désirent acquérir respectivement 2.000 m² et 1.300 m² de terrain sur la zone artisanale du Faure afin d'y développer leurs activités respectives.

Présentation des projets :

- Monsieur Charly VINCENDON souhaite aménager une station de lavage de véhicule ainsi qu'une structure permettant la location de véhicules ainsi que l'hivernage des campings cars et remorques avec, comme toiture, des panneaux photovoltaïques.
- Monsieur Mickaël MARTINET, dans le cadre de son entreprise d'entretien des espaces verts ESPACE VERT'ICAL, souhaiterait édifier un bâtiment servant de stockage de son matériel ainsi que d'atelier.

Madame le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 20 juin 2023 fixant le prix de vente des terrains de la zone artisanale du Faure à 6,50 € par m².

Madame le Maire propose, afin d'éviter toute spéculation, que si l'acquéreur venait à revendre tout ou partie d'un terrain nu dans les dix ans suivant son acquisition à un prix supérieur à celui d'achat, la communauté de Communes du Val d'Ay et la commune de Satillieu devront donner leur accord sur cette cession.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la cession de 2.000 m², dont la contenance sera déterminée en fonction des documents d'arpentage à venir, à Monsieur Charly VINCENDON, conformément aux tarifs définis par délibération du 20 juin 2023, soit 6,50 € le m²,
- Approuve la cession de 1.300 m², dont la contenance sera déterminée en fonction des documents d'arpentage à venir, à Monsieur Mickaël MARTINET, conformément aux tarifs définis par délibération du 20 juin 2023, soit 6,50 € le m²,
- Autorise Madame le Maire à prendre toutes les mesures, et à signer tous les documents pour mener à bien cette opération, et notamment le compromis de cession et l'acte authentique devant Notaire.

• **N° 2023/121 : Réparation du tracteur**

Madame le Maire présente au Conseil un devis de l'entreprise CHAVANEL AGRI pour la réparation du tracteur communal qui se monte à 12.322,79 € TTC.

Elle rappelle que ce véhicule acquis en 2001 est indispensable au service technique et qu'il convient de le maintenir en parfait état de fonctionnement.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil confie à l'entreprise CHAVANEL AGRI la réparation du tracteur de la commune pour le coût susindiqué. Cette dépense sera imputée au budget général de la commune, section fonctionnement, compte 61551.

• **DIVERS (ne faisant pas l'objet de délibérations)**

- Club ados :

Madame le Maire attire l'attention du Conseil Municipal sur le club ados. Depuis quelques années, le club ados qui regroupait les communes du Val d'Ay s'est élargie aux communes autour d'Annonay rendant sa gestion plus complexe. C'est l'association familles rurales de Boulieu qui en assurait cette gestion. Or celle-ci connaissant des problèmes de bénévoles, a décidé d'arrêter et demande au groupement AFR de reprendre la main.

Les communes voisines de Saint Jeure et Saint Alban d'Ay se sont déjà désengagées. Cette année, Saint Romain d'Ay arrête à son tour.

Elle pense que ce projet ne répond plus aux attentes des jeunes et propose aux élus d'arrêter notre participation. Le coût à la charge de la commune avoisine les 3.000 € pour un nombre de jeunes en baisse constante. Les conseillers approuvent cette décision. La convention qui nous lie à l'Association Familles Rurales Arc en ciel ne sera donc pas renouvelée l'année prochaine.

- Assainissement collectif au quartier de Peysot :

Madame le Maire indique que les travaux ont été estimés à 570.000 € HT lors de l'étude réalisée en 2020. La commune n'est pas en mesure d'engager une telle dépense. Elle ne fera donc pas l'extension. Les propriétaires doivent donc maintenir leurs installations aux normes et suivre les préconisations du Syndicat Ay Ozon.

Madame Marie-Christine DESMARTIN fait mention de nombreuses coupures de courant lors de période de vent sur le secteur de La Garenne, qui est raccordé à la ligne montant sur St Symphorien. Monsieur Thibaud BENIMELLI précise qu'il y a un projet d'enfouissement des lignes sur ce secteur mais que cela a pris du retard car certains propriétaire ont tardé pour renvoyer leur autorisation de passage. Il précise tout de même que de nombreuses coupures ont eu lieu sur l'ensemble du département la semaine dernière et qu'ENEDIS ont dû intervenir à de nombreux endroits d'où le délai de réparation.

Monsieur Thibaud BENIMELLI indique au Conseil Municipal qu'il a assisté à l'Assemblée Générale de l'Amicale boules. Le goudronnage du terrain a été abordé ainsi que le fait qu'ils souhaitent un local pour pouvoir se réunir.

Il explique que la fédération de football est venue sur la commune pour classer le terrain. Plusieurs problèmes de normes sont ressortis : cages à changer, traçage non conforme, terrain pas clos, problème d'éclairage, vestiaires non conformes, toilettes accessibles au public par l'intérieur, pas d'infirmerie.

De T5, on passe à T6, ce qui limite le niveau de jeu.
Le compte-rendu final de la fédération doit nous parvenir sous peu.

Il relate la réunion qu'il a eu avec ADN et AXIONE concernant la fibre optique. Les travaux de génie civil sont prévus fin 2023 et courant 2024. Il y aura des travaux à différents endroits de la commune, notamment une tranchée rue de l'église pour rejoindre le local au boulodrome. La fibre viendra de Lalouvesc et pas avant 2025 pour Satillieu.

Il précise que les travaux de voirie aux Soies sont terminés et que la planification des différents travaux de goudronnage par EVTP a pris du retard. De plus, il indique que la partie du parking du collège abimée par un incendie sera remise en état.

Madame Nadine PARIS fait part aux Conseillers qu'elle a assisté à l'Assemblée Générale du Comité des Fêtes. Le bilan est positif. Ils sont satisfaits de la fête de la bière ; elle sera reconduite l'année prochain. Cette année, il reste encore les illuminations du 8 décembre ainsi que le marché de Noël du 19 novembre. Ils souhaitent repenser le repas des anciens car il entraîne un trop gros déficit et une organisation importante.

Concernant la salle l'Ayclipse, elle précise qu'il y a déjà pas mal de réservations pour 2024. Au niveau communal, seules des pièces de théâtre et la fête de l'automne seront proposées.

Elle explique que le projet des panneaux pour le sentier pédagogique suit son cours. Les panneaux ont été envoyés par l'entreprise, ce qui va permettre une finalisation rapide du sentier.

Madame Angélique BLANC demande où en est le projet du lotissement du Faure. Madame le Maire lui précise que l'architecte conseil de la DDT est contre l'aménagement de la partie haute, Valrim a donc estimé que le projet n'était pas viable économiquement pour son entreprise. Elle indique également qu'un nouveau projet de maisons seniors devrait voir le jour, le CCAS ayant entériné la vente du terrain des Charmes à Valrim.

Monsieur Samuel GRANGE fait le bilan de l'opération brioches. Elle a rapporté 2.012,00 €. Il reste un grand nombre de brioches. Les associations étaient présentes mais les permanences ont eu moins de succès que le porte à porte. Madame le Maire remercie les associations et les élus présents pour leur investissement.

Madame Véronique BAYLE informe les Conseillers que le logiciel périscolaire se met en place. Il permettra une meilleure gestion administrative de la cantine et de la garderie. Sa mise en place est espérée pour la rentrée de novembre. Des formations sont en cours pour le personnel communal et une information sera faite aux familles.